

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 7 Septembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 24 – **REPRESENTES** : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, M. FLIPPOT Jacky, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*) et M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Philippe CAILLON et Cédric MORMANN.

OBJET :	<i>Camping municipal du château - mandat de vente.</i>
----------------	--

N° 2017 / 09 / 10

Par délibération du 26 mai 2016, le Conseil Municipal a donné mandat à une agence pour la vente du camping municipal.

Après plusieurs offres infructueuses, dont une en mars 2017, il est proposé de confier la vente du camping municipal de Blain, à une deuxième agence.

Le terrain de camping est classé 2 étoiles et compte 45 emplacements. Il est zoné en Uli au PLU.

Il est composé des parcelles cadastrées section « Q » numéros 158, 159, 160, 161, 162, 163, 1289 et 1291, zoné en Uli au Plan Local d'Urbanisme d'une emprise d'environ 2ha 20.

Lors des précédents échanges, il a été convenu de conserver dans le domaine public de la commune, une bande d'environ 4 m de large le long de la RN 171, comprenant un poste de relevage d'assainissement collectif et servant de liaison douce.

La surface définitive sera déterminée par un document d'arpentage et de bornage réalisé par un géomètre expert.

Il est proposé de mandater le Cabinet CANTAIS – Spécialisée dans la vente de commerces tourisme et loisirs, situé 89, rue Andy Warhol – 34000 MONTPELLIER, afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits.

.../...

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2016,
prononçant la désaffectation et le déclassement du domaine public
communal du terrain de camping,
Vu le mandat de vente proposé par le Cabinet CANTAIS,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, à
l'appui de leur convocation,*

Le Conseil Municipal,

*DECIDE la mise en vente du terrain de camping du Château, situé rue
Henri II de Rohan - Route de St Nazaire composé des parcelles cadastrées
section « Q » numéros 158, 159, 160, 161, 162, 163, 1289 et 1291, zoné en
Uli au Plan Local d'Urbanisme d'une emprise d'environ 2ha 20.*

*DECIDE de mandater le Cabinet CANTAIS –, situé 89, rue Andy Warhol –
34000 MONTPELLIER, pour la vente de ce bien.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat et à effectuer toutes les
formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.*

Vote : 23 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Septembre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170914-CM-2019-09-10-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2017
Date de réception préfecture : 18/09/2017